



GRAND TÉMOIN

Elie Decazes

Grand référendaire de la
Chambre des pairs

Le musée de Cluny est un endroit que je connais bien car j'ai eu par deux fois à me pencher sur le sort de ses locaux. La première fois remonte à loin, deux-cents ans pour celui qui nous lit aujourd'hui. J'étais à l'époque le ministre de l'Intérieur du roi Louis XVIII. Je résidais alors quai Malaquais, dans l'ancien ministère de la Police générale, là où s'élève aujourd'hui l'École des Beaux-Arts. Il m'arrivait parfois, pour me délasser de mes occupations fort prenantes, de me promener le long de la Seine vers Notre-Dame. Je pénétrais parfois dans ces entrelacs de petites rues sombres et étroites. J'y avais remarqué une imposante ruine, dont l'entrée était au 69, rue de la Harpe, et qui servait de magasin à futailles. Renseignements pris, je découvris qu'il pouvait s'agir des restes de bâtiments très anciens puisqu'on me les a présentés comme étant les vestiges de thermes romains. Pour l'heure, ils étaient loués à un tonnelier par un bail emphytéotique en date du 7 mai 1789. Je fis en sorte que le locataire fût convenablement indemnisé, ce qui n'a pas coûté trop cher puisqu'il exploitait les locaux depuis trente ans déjà, mais je souhaitais éviter une possible destruction. Dans mon idée, il s'agissait d'en faire un musée destiné aux antiquités gauloises et romaines. La ville de Paris en reprit finalement la propriété pour 100 000 francs (environ 393 000 euros).



*Hôtel de Cluny, XIXe siècle
Dessin à la mine de plomb et lavé à l'encre brune
© BNF département Estampes et photographie,
RESERVE FOL-VE-53 (F),
accessible sur Gallica.*



Je ne pensais pas que le sujet des thermes pourrait m'être à nouveau soumis. Il le fût le 15 juillet 1843, à la Chambre des pairs où je siégeais depuis 1818 et dont j'étais le Grand référendaire. Un rapport y fut présenté portant sur l'acquisition du « musée du Sommerard », installé dans un bâtiment voisin des thermes. La Chambre des députés en avait adopté le principe mais avec une forte opposition ; les pairs devaient se prononcer à leur tour. Le rapport était enthousiaste ! Il disait notamment : « Nous ne pouvons admettre les dédains qui repoussent, comme indigne du soin de l'administration publique, la conservation de cette collection ; elle fait une partie essentielle des richesses de l'art. » Et le rapport concluait avec justesse qu'« un simple mur sépare le bâtiment romain de l'hôtel de Cluny, et comme la ville de Paris cède les Thermes de Julien, les deux monuments se trouveront réunis et consacrés à la même destination. »

Tout cela était nécessaire. L'hôtel de Cluny était divisé en appartements au moyen de cloisons, partagé entre des locataires, ses ornements couverts de plâtre et de badigeons. Quant aux Thermes, mis à l'abri sous une forme de hangar qui les préservait, ils nécessitaient une complète restauration. La loi créant un Musée d'antiquités nationales fut promulguée le 29 juillet 1843. Les thermes et le musée ont pu ouvrir au public dès 1845. Afin de donner plus d'espace à l'entrée principale, on prévoyait d'élargir rapidement la rue des Mathurins-Saint-Jacques (actuelle rue du Sommerard).

Elie Decazes
Pcc François de Coustin
Mars 2019

Favori du roi Louis XVIII, Elie Decazes fut son ministre de septembre 1815 à février 1820. Il fut grand référendaire de la Chambre des pairs de 1834 à 1848. Il meurt en 1860 à l'âge de 80 ans.